



Feuille d'urgence pour l'annonce des cyberincidents

Comment réagir en cas de cyberincident – marche à suivre



1. Annoncer l'incident :

Appelez immédiatement le numéro principal ou le numéro secondaire.
En cas de doute, mieux vaut annoncer.

Numéros d'urgence IT

Numéro principal

Numéro secondaire



2. Décrire l'incident :

Que s'est-il passé ? Quand cela s'est-il passé ?



3. Indiquer les systèmes concernés :

Quels systèmes IT sont concernés ?



4. Indiquer l'emplacement :

Où se trouvent les systèmes concernés
(bâtiment, salle, place de travail) ?

Règles de conduite à tenir

Arrêtez le travail
sur le système IT

Documentez
l'incident

Prenez des mesures
uniquement sur
instruction



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la cybersécurité OFCS

Vous trouverez de plus amples informations et des outils
utiles sur le site web :

www.ncsc.admin.ch/concept-urgence



Conception inspirée de la fiche d'urgence informatique « Conduite à tenir en cas d'urgence informatique »
de l'Office fédéral allemand pour la sécurité informatique (BSI).